

institut
de travail social
de la région auvergne



**NIV.
6**

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Présentation du métier

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Il exerce des fonctions d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants âgés de 0 à 7 ans et de leur famille.

Il exerce dans le cadre de missions institutionnelles, et il travaille au sein d'équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire. Il développe des partenariats avec les acteurs locaux des champs éducatif, social et sanitaire.

Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention et coordination.

Missions de l'éducateur de jeunes enfants :

- ❖ Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant au sein du groupe et dans son environnement,
- ❖ Favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant par la création d'un environnement bienveillant, riche et motivant.
- ❖ Participer à l'inclusion sociale et favoriser le lien social de l'enfant et de sa famille.
- ❖ Réaliser son action auprès des jeunes enfants en lien avec les familles en s'attachant à endosser un rôle d'écoute, d'information et d'accompagnement à la fonction parentale.
- ❖ Développer l'action éducative sur le territoire en partenariat avec les différents acteurs.

Public :

- ❖ Enfants et Parents

Lieux d'exercice

L'EJE exerce :

- ❖ Etablissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, RAM...)
- ❖ Structures socioculturelles (ludothèque...),
- ❖ Services et institutions du secteur de la protection de l'enfance (CDEF, MECS...),
- ❖ Services de PMI,
- ❖ Services hospitaliers (pédiatrie, pédopsychiatrie...),
- ❖ Services d'accueil et d'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Les champs d'intervention :

- ❖ Petite enfance et de l'enfance,
- ❖ Protection,
- ❖ Handicap,
- ❖ Animation,
- ❖ Santé.



Qualités et compétences requises



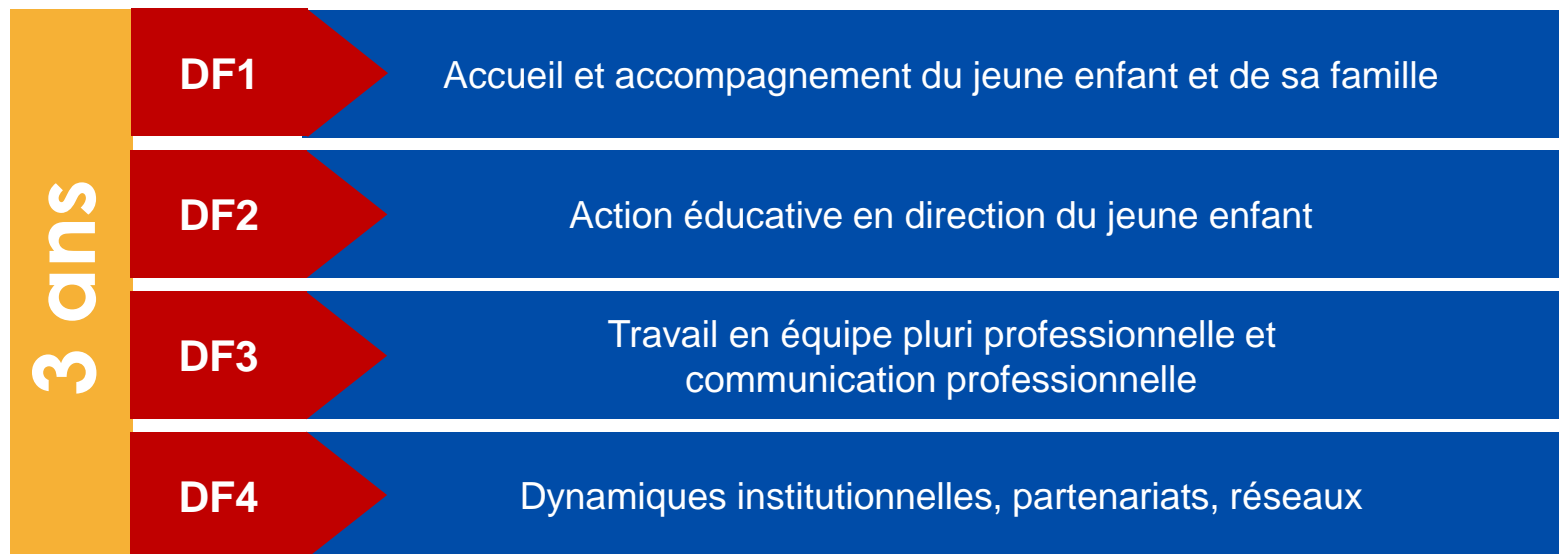
Présentation de la formation

Formation de niveau 6
(anciennement niveau II)

La formation d'Éducateur de Jeunes Enfants est une formation en alternance intégrative.

Formation théorique

1500h de cours réparties en 4 domaines de formation (DF) :



Formation pratique

2100h réparties en 4 périodes stages.

Conditions d'admission et voies d'accès

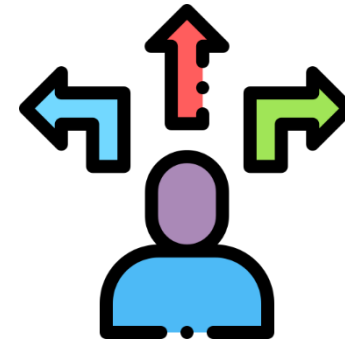
Conditions

Remplir au moins une des conditions suivantes :

- ❖ Être titulaire d'un baccalauréat français,
- ❖ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- ❖ Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels.

Voies d'accès

- ❖ Formation initiale
- ❖ Formation par la voie de l'apprentissage
- ❖ Formation continue



Conditions d'admission et voies d'accès

Comment s'inscrire à la formation ?

Etudiants
Demandeurs d'emploi
Apprentis

PARCOURSUP

Salariés

ITSRANET

Epreuves d'admission

Oral de 30min :
10 minutes de présentation
20 minutes d'échange

D'évaluer la motivation à exercer le métier et à entrer en formation.

D'évaluer les aptitudes à s'engager dans la formation au regard d'un projet professionnel argumenté.

D'évaluer l'ouverture sur le monde et la capacité à expliciter une réflexion personnelle.



Tarifs

Tarif de l'inscription à l'épreuve d'admission

170 euros.

Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Dans ce cas, des frais de gestion administrative (50 €) restent acquis à l'ITSRA.

Tarif de l'inscription à la formation

Pour les étudiants ou demandeurs d'emploi (formation initiale) :

Le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Pour suivre la formation, les apprenants (étudiants et stagiaires de la formation professionnelle) devront s'acquitter chaque année :

- des droits d'inscription et des frais de scolarité : 782 €
- de la Contribution Vie Etudiante et de Campus : 91 €. La CVEC doit être réglée sur le portail numérique dédié et l'attestation doit être fournie à l'ITSRA pour valider l'inscription.

Pour les apprentis : le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO.

Pour les salariés en situation d'emploi dans le secteur social ou dans un autre domaine professionnel : le coût de la formation est pris en charge par l'employeur et/ou l'OPCO auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés ou dans le cadre du CPF de transition. Ils n'ont pas à acquitter des frais d'inscription et de scolarité. Un devis personnalisé est systématiquement réalisé.

Contacts

Contact pédagogique



**Delphine
LAURICHESSE**

04 73 17 01 18
delphine.laurichesse@itsra.net

Contact administratif



**Johanna
DUTOIT**

04 73 17 01 20
johanna.dutoit@itsra.net

Contact sélection



**Laurence
COSTE**

04 63 05 03 85
admissions-deeje@itsra.net